

Association de Gestion de la Maison des Familles

Le Figuier



Compte rendu réunion du Bureau du
15 mars 2017

Présents : Françoise TRELLU, Michel CARTRON, Paul BUSIN, Michelle MAUGÉ,
Martine PHILIPPE, Céline DELAUNAY

ORDRE DU JOUR

- ✚ Point sur les travaux à venir
- ✚ FMAH et Expérimentation des MAH
- ✚ Notre positionnement sur les conventions
- ✚ Assemblée générale
- ✚ Questions diverses

POINT SUR LES TRAVAUX A VENIR

- **Expertise VMC**

SPIE est venu le 22 février raccorder et mettre une bouche VMC dans la chambre PMR.

Après avoir été vérifié les travaux j'ai eu un doute sur la nature de la bouche posée.

Mail adressé les 27 février avec 3 allers et retour sans suite.

J'ai appelé Mr GUIBERT le 3 MARS qui avait promis que l'on me rappelle : Rien

Le 13 mars j'ai donc appelé la marche du dessus en la personne de Mr MARAIS qui s'est retourné vers Mr GUIBERT. Celui-ci m'a appelée en me confirmant un appel du responsable de cette maintenance.

J'ai par ailleurs demandé à ce que toutes les VMC soient vérifiées en **ma présence**.

SPIE est passé ce matin sans prévenir ; sont entrés dans les chambres même celles occupées par des résidents et ce sans demander l'autorisation. J'ai indiqué par ailleurs à Mr Guibert qu'aucune facture ne serait réglée concernant cette intervention. La bouche défectueuse a été remplacée.

A ce jour pas de rapport d'expertise.

Néanmoins une bonne nouvelle, nous avons reçu l'indemnisation sur les travaux engagés dans cette chambre PMR à hauteur de 2 786,21€.

- **Expertise fuites véranda**

Malgré l'envoi de photos, en date du 3 mars sur la poursuite des fuites, à la MAIF et à l'expert, je n'ai à ce jour reçu aucunes nouvelles.

Le mail a bien été lu (AR reçu). J'attends notre retour de Dijon et si rien je relancerai.

- **Chauffage**

J'ai pris RDV avec 2 artisans les 27 et 28 mars afin de faire effectuer des devis sur notre système de chauffage.

J'ai également contacté EDF qui me confirme que :

- la climatisation est source de dépenses d'énergie
- que le tarif jour/nuit est supérieur de 0,40 cts à un tarif unique et que ce double tarif est utile notamment pour les chauffe-eaux qui doivent se déclencher à 22h30. Ce point sera à vérifier.

- **Agence Régionale de la santé**

Comme demandé lors du dernier bureau, j'ai pris contact avec l'ARS qui me propose 2 dates de rencontre, soit le 4 avril, soit le 2 mai 2017 à 14h30 à la Cité Administrative.

Rendez-vous fixé le 4 avril : Françoise et Michel assureront ce rendez-vous.

FMAH ET EXPERIMENTATION DES MAH

1. **Michel ne souhaite pas se représenter au CA de la Fédération.**

2. **Arrêté sur les MAH**

Une copie dudit arrêté est annexée à ce compte rendu.

J'ai contacté la Fédération pour savoir qui pouvait se porter MAH à titre expérimental. Il m'a été répondu que seuls les CHU pouvaient le décider.

Le point sera fait à Dijon lors du Congrès.

Qu'en est-il suite aux réunions que Michel a avec celui d'Angers ?

NOTRE POSITION SUR LES CONVENTIONS

La Fédération a demandé que l'on lui communique nos tarifs pour 2017 pour mettre à jour le site de la FMAH.

La secrétaire m'a contactée car jusqu'alors nous indiquions que faute de convention nous appliquions le T4 et le T5. Et c'est sur ce dernier point qu'elle m'a interpellée.

En effet, faute de convention le T4 doit être appliqué à chacun des résidents. Elle me dit avoir eu des remarques sur ce sujet de la part de la CRAM.

Pour plus de sécurité nous avons donc supprimé cette notion de T5 en l'absence de convention, mais cette question sera certainement évoquée lors du congrès de Dijon.

ASSEMBLEE GENERALE

Le Pr LARRA a été remplacé à la Ligue par le Pr BENOIT. Ce dernier ne désire pas reprendre le poste de membre actif au sein de l'AGMF.

QUESTIONS DIVERSES

- **AGORA** (Forum des associations) aura lieu les 7 et 8 Octobre 2017

Question : stand individuel ou commun avec l'AFELT ?

Décision du Bureau : stand commun avec AFELT et Leucémie Espoir qui s'occupent de l'inscription

- **Nouvelle porte d'entrée** :

Certains résidents ont des difficultés pour fermer cette porte ; ceci est dû à la temporisation qui permet à celle-ci de se refermer toute seule.

Décision du bureau : expliquer aux résidents à leur arrivée le fonctionnement de la porte
Un avertissement « cette porte se referme seule » sera posé sous forme de plaque.

- **Convocations CA ou AG**

Peu de réponses sont apportées par les personnes convoquées sur leur présence ou non.

Décision du Bureau : éventuellement téléphoner aux personnes concernées 3 jours avant la date de l'évènement.

La séance est levée à 20 heures

**La prochaine réunion de Bureau aura lieu
le mardi 2 mai 2017**